



Hérault

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15/01/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 09/01/2025

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 18

Quorum atteint

Présents (14) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL

Absents représentés (4) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Karine TURLAIS
- Anne GACHON : pouvoir à William ARS
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Roseline TERME
- Sylvie VALETTE : pouvoir à Olivier DELMAS

Absents (6) :

- Eddy GOMMERET
- Norbert ISERN
- Flavien MERCADIER
- Pascale GRIPON
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : Anne-Marie DELOBEL

DELIBERATION D2025-09 – MODELES DE CONVENTIONS POUR PRET DE LOCAUX MUNICIPAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir la vie associative, notamment par la mise à disposition de moyens matériels,

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 18 décembre 2020 et du 03 juillet 2021, des modèles de conventions de mise à disposition de locaux municipaux pour accueillir les activités associatives locales ont été adoptés. A l'occasion du renouvellement de ces conventions, il convient d'y apporter des modifications pour en préciser quelques points tels la prise en charge du renouvellement des consommables (filets...) et clarifier les modalités de reconduction.

Il convient également de formaliser la mise à disposition de locaux municipaux pour permettre aux associations de stocker du matériel nécessaire à leurs activités dans la mesure des possibilités de la ville.

Plusieurs modèles ont été établis :

- un modèle pour les équipements à utilisateurs résidents,
- un modèle pour les équipements à utilisateurs multiples
- un modèle pour la mise à disposition d'un local de stockage

Ces modèles se substitueront à ceux établis par délibération du 18 décembre 2020 et du 03 juillet 2021 à l'occasion des prochains renouvellements des conventions en cours.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver les modèles de conventions annexés à la présente délibération,
- de l'autoriser à signer les conventions établies à partir de ce modèle avec les associations utilisatrices.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.